

Image not found or type unknown



Taxe sur ordures menagere dans qu'elle condition

Par **cettier**, le **03/11/2011** à **17:30**

Bonjour, rnje paye une taxe sur les ordures menageres alors que les éboueurs ne passe pas c a nous citoyens de les emmener dans un endroit de collecte je suis etonné donc d'avoir à payer cette taxe alors que l'on ne viens pas ramassser mes ordures a mon domicile. Qui peut me renseigner. Merci d'avance ppour votre reponse.

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **17:56**

La TEOM n'est pas une taxe contre service rendu (à l'inverse de la REOM) donc pas d'étonnement à avoir. Vos ordures sont quand même traitées donc ça a un cout